

Mais rien n'indique dans la brochure que Germaine ait soupçonné l'existence de ce Décret.

Le milieu dans lequel elle a vécu l'avait préparée à s'y conformer. Sa famille était très chrétienne. Elle avait été élevée dans une école libre dont les maîtresses — on le voit par leurs appréciations de cette enfant — n'avaient rien négligé pour favoriser sa piété, former son esprit et son cœur. Enfin, elle avait été placée en apprentissage dans une école professionnelle "foncièrement chrétienne, qui n'est fréquentée que par des enfants ou jeunes filles appartenant à des familles chrétiennes."

L'enfant, par ailleurs, était, au témoignage de tous ceux qui l'ont connue, d'une telle innocence qu'on ne savait pas ce qu'elle pouvait bien dire à confesse. Dans ses notes on retrouve les lignes suivantes écrites quelques semaines avant sa mort: "Je prends la résolution de faire beaucoup de sacrifices pour me préparer à la fête de Noël."

Elle était donc, non seulement innocente, mais très vertueuse. Et pourtant, elle n'avait pas l'usage de la communion fréquente. Pourquoi ?

Voici comment l'auteur de sa vie raconte sa communion de Noël: "Le beau jour de Noël arrivé, à la messe de minuit, sa ferveur redoubla; son visage en était tout transformé." Aussi, nous dit sa bonne maîtresse, sa communion dut être celle d'une petite sainte.

Ce fut sa dernière communion, et pourtant elle ne tomba malade que le 5 janvier après une dernière confession pour se préparer à communier le jour de l'Épiphanie, parce que c'était le premier vendredi du mois et qu'elle ne voulait pas interrompre ses neuf vendredis. Elle n'avait donc pas communiqué pendant l'Octave de Noël, ni le premier de l'an, et sans doute elle n'aurait pas communiqué le jour de l'Épiphanie, si ce n'eût pas été le premier vendredi du mois.

Et elle assistait chaque matin à la messe !

Si Germaine avait été instruite de l'esprit du Décret de Pie X, elle aurait su que, pour communier le 6 janvier, il ne lui était pas nécessaire de se confesser. Elle ne